

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES de la Haute-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Les membres de la commission

- **Madame** Magistrate, Vice-Présidente au tribunal de grande instance de Limoges ;
- **Madame** représentante de l'UNAFAM Haute-Vienne ;
- **Monsieur le Docteur** médecin psychiatre exerçant à titre libéral ;
- **Monsieur le Docteur** médecin psychiatre exerçant au centre hospitalier Esquirol à Limoges ;
- **Monsieur le Docteur** médecin généraliste.

Fonctionnement de la CDSP

Réunions

Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie à quatre reprises, le 6 février, le 15 mai, le 18 septembre et le 20 novembre.

Visites d'établissement

Pour le département de la Haute-Vienne, seul le centre hospitalier Esquirol est habilité à accueillir les personnes atteintes de troubles mentaux et relevant d'une hospitalisation sans consentement.

Deux visites ont eu lieu le 14 juin et le 13 décembre 2019.

Réclamations patients

En 2019, cinq réclamations patients ont été présentées à la commissions.

- Deux sont devenues sans suite du fait de la levée de la mesure,
- Trois ont donné lieu à une réponse écrite.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s) : 087
 Période du : 01/01/2019
 au : 31/12/2019

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	636
- dont nombre total de SDRE et SDJ	141
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	22
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	86
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintlen	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	5
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	21
- dont nombre total de SDDE	495
- dont nombre de SDT	281
- nombre de SDTU	90
- nombre total de SPI	124
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	75
- dont nombre de SDRE et SDJ	41
- dont nombre de SDDE	34
- dont nombre de SPI	10
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	489
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	87
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	7
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	64
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	16
- dont nombre de levées de SDDE	402
- dont nombre de levées de SPI	102

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU _____

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	0	0
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	
Nombre de visites d'établissements	4
Nombre total de dossiers examinés :	21
- dont SDRE et SDJ	42
- dont SDDE	21
- dont SPI	22
	15
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	35
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	17
- SDRE et SDJ en programme de soins	17
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	8
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	

Annexes

Le rapport d'activité issu de l'outil HOPSYWEB est joint en annexe, il comprend :

- Un tableau des hospitalisations sans consentement dans le département de la Haute-Vienne au cours de l'année 2019, conforme au modèle fixé par l'arrêté du 26 juin 2012 ;
- Un tableau de composition de la CDSP ;
- Un tableau de synthèse de l'activité de la CDSP.